

360 CAPITAL PARTNERS
Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 euros
Siège social : 20 ter, rue Schnapper – 78105 Saint Germain en Laye
498 943 471 RCS Versailles

PROCES VERBAL DE DECISION DU PRESIDENT
EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,

Le 24 novembre à dix-huit heures,

Au siège social, à Saint Germain en Laye

Le Président de la Société, M. Francois TISON, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant

- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital de la Société décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 novembre 2011,
- Modification corrélative des Statuts.

PREMIERE DECISION

Usant de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par l'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 novembre dernier, qui a décidé d'augmenter le capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes dénommées, d'une somme de trois cent soixante-deux mille (362.000) euros, ce qui aurait pour effet de porter le capital social à trois cent soixante-dix mille (370.000) euros, par l'émission de trois mille six cent-vingt (3.620) nouvelles actions de cent (100) euros chacune, émises au prix de cent (100) euros qui devront être intégralement libérées lors de leur souscription, le Président constate avoir reçu les souscriptions suivantes

- La souscription par la société TCI – Technology Consulting and Investment, Eurl, au capital social de huit mille (8.000) euros dont le siège social est situé au 20 quater rue Schnapper, 78100 St Germain en Laye, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 440 584 787, (**TCI**), de 774 nouvelles actions ,
- La souscription par la société Anaid Investments SA , société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de trente-cinq mille (35.000) euros, dont le siège social est situé au 38 avenue de la Faïencerie à Luxembourg, L-1510 Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162585 (**Anaid Investments**), de 814 nouvelles actions;
- La souscription par la société Inob Investments SA , société anonyme de droit luxembourgeois au capital social de trente-cinq mille (35.000) euros, dont le siège social est situé au 38 avenue de la Faïencerie à Luxembourg, L-1510 Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162342, (**Inob Investments**), de 1.258 nouvelles actions;

Ext 7694

Enregistré à SIE-SAINT GERMAIN EN LAYE NORD

Le 29/11/2011 Bordereau n°2011/1 236 Case n°13

Enregistrement 500 € Pénalités

Total liquidé cinq cents euros

Montant reçu cinq cents euros

L'Agent
BOUMEDDANE Zora
Agent des Impôts



- La souscription par Monsieur Emanuele Alberto Levi né le 22/04/1969 à Turin, Italie, demeurant au 19 avenue Duquesne 75007 Paris, de 774 nouvelles actions.

Le Président constate également que les actions nouvelles ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire.

Le Président constate également que l'ensemble des actions ont été souscrites. Par suite, la période de souscription se trouve close par anticipation.

Cette somme a été portée au crédit du compte ouvert au nom de la Société auprès de la banque Neuflyze OBC.

Il en résulte une augmentation de capital de trois cent soixante-deux mille (362.000) euros, ce qui a pour effet de porter le capital social à trois cent soixante-dix mille (370.000) euros, par l'émission de trois mille six cent-vingt (3.620) nouvelles actions de cent (100) euros chacune, émises au prix de cent (100) euros.

SECONDE DECISION

En conséquence, le Président usant de la délégation de pouvoirs qui lui a été confiée par l'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 22 novembre dernier, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit

ARTICLE 6 - Apports

6.1. Lors de la constitution de la Société, alors constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, il a été fait apport d'une somme en numéraire de huit mille euros (8.000) € correspondant à la souscription de huit mille parts sociales (8.000) de cent (100) euros de nominal chacune, souscrites et libérées en totalité, ainsi qu'il résulte du certificat établi par la banque Société générale, agence Gambetta, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des souscripteurs avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.

La somme totale versée par les associés, soit 8.000 €, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la société en formation, à ladite banque.

6.2. Le 24 novembre 2011, le Président de la Société a constaté la souscription de trois mille six cent vingt (3.620) actions nouvelles de cent (100) euros de nominal chacune souscrites et libérées en totalité, dont l'émission avait été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 22 novembre 2011

Cette émission a pour effet de porter le capital de huit mille (8.000) euros à trois cent soixante-dix mille (370.000) euros ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 24 novembre 2011 par la banque Neuflyze OBC, 3 avenue Hoche, 75008 Paris, dépositaire des fonds.

ARTICLE 7 - Capital social

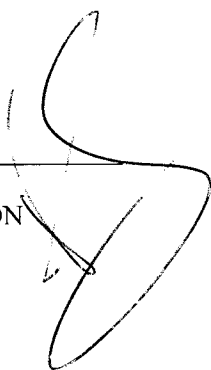
Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille (370.000) €.

Il est divisé en trois mille sept cents (3.700) actions d'une valeur nominale de cent (100) euros chacune, intégralement libérées.

fi

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président.

Francois TISON

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' shape with a horizontal line crossing it, and a large loop at the bottom.